



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 3546

Texte de la question

Mme Odile Saugues demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les conditions exactes dans lesquelles s'est déroulé le voyage de trois députés de l'UMP en Irak, au mois de septembre 2002. Elle souhaite savoir si le Quai d'Orsay avait effectivement connaissance de cette initiative.

Texte de la réponse

En septembre dernier, le ministère des affaires étrangères a été informé d'un projet de vol vers l'Iraq au titre des procédures pertinentes relatives aux vols d'aéronefs vers ce pays. En effet, si aucune autorisation des Nations unies n'était requise s'agissant d'un vol sans fret, les autorités françaises étaient toutefois tenues, en raison de l'embargo pesant sur l'Iraq, de notifier le vol auprès du comité du Conseil de sécurité chargé de superviser les sanctions. C'est précisément ce qui a été fait dès que l'information a été transmise par l'organisateur aux services compétents du ministère. En l'absence d'une quelconque procédure d'autorisation, ce déplacement relevait donc de la seule responsabilité de l'organisateur et des passagers, en l'espèce des journalistes et des parlementaires français. Pour sa part, le gouvernement français a souligné publiquement le caractère inopportun d'une telle initiative dans le contexte actuel.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3546

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3281

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4273